

Organisation of African,
Caribbean and Pacific States
(OACPS)



L'Organisation des États
d'Afrique, des Caraïbes et
du Pacifique (OEACP)

Avenue Georges Henri 451
1200 Bruxelles

Téléphone : +32-2-743 06 00
Fax : +32-2-735 55 73 - +32-2-732 94 70
E-mail : info@acp.int
Website : www.acp.int

Ref.: 8/5/12(vol.2)/20[ME/dn]✶
Département de la Transformation économique structurelle et
du Commerce

Bruxelles, le 7 juillet 2020

M. Felix MOLOUA
Ministre
Ministère de l'Economie, du Plan et
de la Coopération
Rue Luther King
Bangui, République Centrafricaine
Email: dededaniel@gmail.com
contact@ambassaderca.be

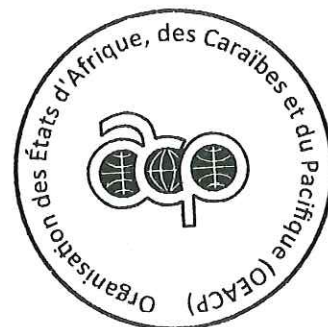
Excellence Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de confirmer à son Excellence Monsieur le Ministre, qu'après la mission du Secrétaire-Général du Groupe ACP en RCA du 2-5 Juin 2019 et la mission d'évaluation des besoins d'appui en matière de développement du secteur privé du Secrétariat ACP et de Business ACP, le Comité des Ambassadeurs de l'OEACP a donné son accord favorable pour la mise en œuvre du projet « Appui au Développement du Secteur Privé dans le Cadre du Programme de Reconstruction et de Maintien de la Paix en République Centrafricaine ». La Note de concept du projet se trouve en annexe.

Après consultation avec nos partenaires de la Commission européenne, le Secrétariat de l'OEACP se rapprochera du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération de la RCA et des partenaires potentiels de mise en œuvre du projet pour discuter et convenir des prochaines étapes dans le développement et l'exécution de cet important projet.

Je saisis cette occasion pour renouveler à son Excellence Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.


Georges Rebelo Pinto Chikoti
Secrétaire-général



Ampliation :
Ambassade de la République Centrafricaine en Belgique et auprès de l'Union européenne
Annexe : **Note de concept du projet**

NOTE DE CONCEPT

1. Titre du Projet : Appui au Développement du Secteur Privé dans le cadre du Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en République Centrafricaine (RCPCA)	
2. Montant total du projet:	€ 3 Millions
3. Ligne budgétaire proposée:	PAA 2020 DSP (Finance Inclusive)
4. Date d'approbation par le sous-comité compétent	5 juin 2020
5. Portée Géographique du projet (Régional/Tout-ACP)	RCA

6. Contexte général et description du projet

Située au cœur du Continent africain et couvrant une superficie de 623.000 km² pour une population d'environ 4,5 millions d'habitants, la RCA est limitée au Nord par le Tchad avec une frontière de plus de (1100 km) de long, à l'Est par le Soudan et le Soudan du Sud (1000 km), à l'Ouest par le Cameroun (700 km) et au sud par la République Démocratique du Congo (1200 km) et la République du Congo (400 km).

L'accroissement annuel moyen de la population est de 2,5 % et la structure par genre montre une légère prédominance féminine (un peu plus de 50%), tandis que la structure par âge met en évidence la jeunesse de la population (43% ont moins de 15 ans).

La République centrafricaine (RCA) a connu des crises politico militaires au cours des deux dernières décennies qui ont freiné son processus de développement. En effet, la destruction des outils de production tant à Bangui qu'à l'intérieur du pays, aggravée par la dernière crise qui a démarré en 2012 et qui a touché tous les secteurs de la vie économique et sociale, a totalement réduit les capacités de production nationale avec des conséquences, l'insécurité alimentaire, les difficultés d'approvisionnement en produits de première nécessité, l'augmentation du chômage et l'aggravation du seuil de la pauvreté.

En outre, la dégradation des infrastructures de soutien à l'économie (routes, transports, énergie et télécommunications) a eu un impact négatif sur les échanges économiques intra et extra territoriaux.

De plus, la baisse de la productivité ajoutée à la détérioration structurelle du climat des affaires illustrées par la médiocre performance du pays dans les classements annuels de Doing Business, ont poussé beaucoup d'opérateurs économiques à se désengager de leurs activités. Les

destructions de biens, d'infrastructures et d'outils de production, consécutives à la crise ont entraîné la décadence des entreprises et des sociétés privées favorisant ainsi l'amplification du phénomène de chômage notamment chez les femmes et les jeunes.

Ayant pris la mesure de cette situation, le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre une feuille de route qui a fait l'objet d'un recadrage et qui vise à stabiliser le pays puis à poser les bases de son relèvement durable.

Un des axes prioritaires de cette Stratégie consignée dans le Programme d'Urgence pour le Relèvement Durable (PURD 2014-2016) est la « Poursuite des réformes économiques et financières et promotion d'une croissance vigoureuse et durable ».

En République Centrafricaine, les principaux obstacles au développement du secteur privé sont les suivants :

- Le mauvais climat des affaires marqué par l'instabilité politique récurrente ;
- L'absence des véritables banques d'investissement ayant pour conséquence le coût élevé et le faible volume des crédits bancaires à moyen et long terme ;
- L'absence de cadre juridique spécifique aux PME et TPE (Charte ou code) ;
- La faible capacité des structures d'appui au secteur privé ;
- La réticence des banques commerciales à accorder des crédits aux PME ne présentant pas de garantie;
- La faible existence des infrastructures de base (énergie, transport, électricité) ;
- L'absence d'un fonds national de garantie ;

6.1. Diagnostic de l'environnement économique et financier du secteur privé de la RCA

6.1.1. Données Macroéconomiques et Environnement des Affaires

La République centrafricaine (RCA) a connu des crises politico militaires au cours des deux dernières décennies qui ont freiné son processus de développement. Les principales données socio-économiques du pays indiquées en Dollars US pour l'année 2017 (sauf indication contraire) se présentent comme suit :

Données macroéconomiques

PIB, inflation, épargne dettes :

PIB : \$1.937 milliards

PIB par tête : \$700

Taux d'inflation : 4.1%

Taux d'épargne : 5.4% du PIB

Pression fiscale : 14.6% du PIB

Dettes extérieures : \$779.9 million

Budget :

Recettes : \$282.9 million

Dépenses : \$300.1 million

Exportations & importations :

Exportations : \$113.7 million

Importations : \$393.1 million

Environnement des affaires :

DBR, 2020 : 46ème sur 49 pays classés en Afrique et 184ème sur 190 au niveau global

PIB - composition, par secteur d'origine :

Agriculture : 43,2%

Industrie : 16%

Services : 40,8%

Agriculture – produits :

Coton, café, tabac, manioc (manioc, tapioca), igname, millet, maïs, banane, bois

Industries :

Extraction d'or et de diamants, exploitation forestière, brasseries, raffinage du sucre

Données sociales :

Population : environ 4,5 millions d'habitants (43% ont moins de 15 ans)

Population en dessous du seuil de pauvreté : 62% (2008 est.)

Indice de développement humain (IDH), 2018 : 52ème sur 53 au niveau africain et 188ème rang sur 189 au niveau global en 2018

Espérance de vie à la naissance : 50 ans contre une moyenne en Afrique subsaharienne de 57 ans.

Malnutrition infantile : 41% des enfants de moins de 5 ans sur la période 2007-2011, souffraient des conséquences irréversibles de la malnutrition.

6.1.2. Climat de l'investissement et Environnement des Affaires

La République centrafricaine (RCA) a connu des crises politico militaires au cours des deux dernières décennies qui ont freiné son processus de développement. En effet, la destruction des outils de production tant à Bangui qu'à l'intérieur du pays, aggravée par la dernière crise qui a démarré en 2012 et qui a touché tous les secteurs de la vie économique et sociale, a totalement réduit les capacités de production nationale avec des conséquences néfastes telles que : l'insécurité alimentaire, les difficultés d'approvisionnement en produits de première nécessité, l'augmentation du chômage et l'aggravation du seuil de la pauvreté.

En outre, la dégradation des infrastructures de soutien à l'économie (routes, transports, énergie et télécommunications) a eu un impact négatif sur les échanges économiques intra et extra territoriaux.

De plus, la baisse de la productivité ajoutée à la détérioration structurelle du climat des affaires illustrées par la médiocre performance du pays dans les classements annuels de « Doing Business », ont poussé beaucoup d'opérateurs économiques à se désengager de leurs activités. Les destructions de biens, d'infrastructures et d'outils de production, consécutives à la crise ont entraîné la décadence des entreprises et des sociétés privées favorisant ainsi l'amplification du phénomène de chômage notamment chez les femmes et les jeunes.

6.1.3. Le Potentiel Economique de la RCA¹

Au plan économique, la République Centrafricaine possède de nombreux atouts en ressources naturelles (coton, café, tabac, produits vivriers, bois, diamant, or, uranium, calcaire etc...). Mais, son économie reste faible et peu diversifiée.

Sa participation à l'économie mondiale se limite à l'exportation d'un certain nombre des produits bruts, à savoir le coton, le café, le bois, le diamant et l'or.

L'Agriculture, la foresterie, la chasse et la pêche représentent plus de 50,6% du PIB en 2009 et 46,2% en 2014. Ensuite, les Services et le Commerce représentaient 34% en 2009 contre plus de 40% en 2014. Enfin, l'industrie est estimée à 12%.

Le Secteur agro-pastoral

Le Secteur agro-pastoral occupe la majeure partie de la population active et est l'un des créneaux porteurs de l'économie centrafricaine. Il contribue à la lutte contre l'insécurité alimentaire. Sa situation avant la crise se présente comme suit :

- L'élevage : le cheptel bovin représente plus de 2,5 millions de têtes et 16 millions d'hectares de pâturage dont 9 millions exploités ;
- L'agriculture : La surface arable est estimée à 15 millions d'hectares dont environ 1% exploitée. Elle est caractérisée par les cultures d'exportation (Café, coton, hévéa et cacao) et les cultures vivrières (palmier à huile, maïs, sésame, arachide, banane plantain et douce etc.). Elle est le poumon de l'économie centrafricaine.

Le secteur forestier

En République Centrafricaine, ce secteur comprend deux types de domaines forestiers suivants :

- Le domaine forestier permanent (domaine forestier de l'Etat et forêt du domaine public);
- Le domaine forestier non permanent (domaine forestier des collectivités territoriales et des particuliers).

¹ La Présentation de la RCA lors de la Conférence sur les investissements du secteur privé dans la région des Grands Lacs tenue à Kinshasa (RDC) du 24 au 25 février 2016.

La forêt dense humide qui est localisée au Sud, Sud-Ouest et à l'Est du pays, est estimée à environ 5,4 millions d'hectares dont 3,5 millions d'hectares sous aménagement.

En outre, la bonne pluviométrie et le réseau hydrographique dense sont les atouts indispensables pour la RCA.

Le secteur minier²

Ce secteur est caractérisé par :

- Une exploitation artisanale à plus de 95% ;
- Une forte détérioration des conditions de vie et d'existence dans les zones minières ;
- Une désorganisation du secteur minier.

En République Centrafricaine, l'ensemble géologique contient plus de 34 substances minérales réparties à plus de 470 indices minéraux dont 2 seulement sont exploités (diamant et or), constituant ainsi un important potentiel minier.

La dernière crise militaro-politique a bloqué le fonctionnement du secteur minier dans son intégralité. En ce qui concerne le diamant et l'or dont l'extraction est artisanale, cette crise a provoqué non seulement, la suspension temporaire de la RCA du Processus de Kimberley, mais aussi a totalement désorganisé le secteur minier dans son ensemble. Cependant suite à des multiples démarches du Gouvernement, une partie de cette sanction a été levée. Ce qui permet à la RCA d'exporter partiellement des produits miniers afin de faire face à des multiples défis socio-économiques.

En effet, malgré des efforts des différents gouvernements, le pays n'a pas encore amorcé véritablement un début de mise en valeur significative de ce secteur.

Le Secteur touristique

Le secteur touristique est l'un des secteurs porteurs de croissance économique qui compte :

- Les cinq (05) parcs nationaux dont quatre au Nord et un au Sud-Est et dix réserves réparties plus ou moins sur l'ensemble du territoire national ;
- Le fleuron du tourisme centrafricain est constitué du Parc National Manovo-Gounda-Saint Floris (17.400km²) au Nord, des Aires Protégées de Dzanga-Sangha (APDS) au Sud (Parc National Dzanga-Ndoki de 495 km² et de la Réserve Spéciale de Dzanga-Sangha avec 725km²);
- Les aires protégées qui représentent le 1/3 du territoire national.

6.2. Environnement du système financier des entreprises

² Etats de lieux du secteur minier, Présentation de la Grappe de croissance Mines au Forum sur la promotion du secteur privé centrafricain du 9 au 13 septembre 2015.

L'état des lieux des dispositifs d'appui technique et de financement privés et/ou publics des projets et entreprises en RCA se présente comme suit :

6.2.1. Les structures d'appuis non financiers en RCA

Très généralement, les structures d'assistance technique et institutionnelle interviennent dans le domaine du renforcement des capacités ou d'accompagnement à travers des formations, de l'appui conseil entre autres. Parmi ces structures, nous avons identifié quelques-unes :

Les structures publiques

Le principal dispositif d'appui aux entreprises et à la promotion de l'entrepreneuriat au niveau national demeure l'administration publique. Celle-ci apporte dans ce domaine particulier, directement ou indirectement, divers dispositifs, services et produits déterminants qui sont notamment contenus dans :

- Les stratégies et des politiques publiques aux plans global, sectoriel et par filière ;
- La Charte des investissements adoptée pour attirer les investisseurs privés nationaux et étrangers ;
- Les dispositifs d'infrastructures et des facilitations administratives pour les entreprises (guichets uniques);
- La mise en place de structures et de projets financés localement et par des partenaires au développement ;
- L'établissement de dispositifs financiers, des fonds nationaux, pour intervenir au profit de catégories sociales données (femmes, jeunes, ruraux, etc.) ou de produits (approche filière) dans leurs activités entrepreneuriales.

Au niveau de l'administration, les structures d'appui aux PME et TPE sont sous la tutelle de divers ministères dont la désignation est fonction de la nature et de l'objectif de l'appui³. Au sein de ces divers ministères, la politique officielle de soutien aux PME et à la TPE se fait à travers des Directions Générales spécifiquement dédiées à ces fins.

Il est important de retenir à ce point le rôle que joue le Ministère en charge des Petites et Moyennes Entreprises pour le cas spécifique du secteur privé centrafricain. En effet, sur le plan politique, une évolution positive peut être notée.

De façon spécifique, les structures d'accompagnement des PME et TPE sont les suivantes :

La Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA) et
La Chambre d'Agriculture, d'Elevage, des Eaux et Forêts, Chasses, Pêches et du Tourisme

³ Le Ministère du de la Fonction Publique, du Travail, de la Formation Professionnelle et de la Sécurité Sociale, celui de l'Industrie, du Commerce et des PME et biens autres abritent les principales structures de soutien aux entreprises.

Créée par ordonnance n°80/026 du 23 février 1980, avec pour objectif d'assurer la promotion et la protection des intérêts des opérateurs économiques, notamment à travers le dialogue avec les autorités publiques, la Chambre du Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat(CCIMA) est l'un des principaux organismes qui assure la fonction du dialogue public-privé.

Cette structure de la CCIMA, dont l'une des principales missions est de fournir de l'appui technique sous forme de conseils et de formations aux PME et aux Artisans, disposait dans le passé d'un Centre de formation multidisciplinaire de l'entreprise (comptabilité, gestion, bureautique ...). Ce Centre qui a été parmi les toutes premières structures de formation privée du pays, fait face à de sérieux problèmes de capacités d'appui à ses membres du fait de la situation de conflit qui a prévalu⁴.

La chambre d'Agriculture, d'Élevage, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches, et du Tourisme qui est un organe consultatif et professionnel, qui représente le monde rural auprès des pouvoirs publics, créé par la Loi n°64.40 du 02 décembre 1964, fait également face aux mêmes problèmes de capacités opérationnelles

Le Cadre Mixte de Concertation pour l'Amélioration des Affaires (CMCAA)

La structure jouant la fonction du dialogue public privé était le Cadre permanent de concertation État/secteur privé (CPC), créé par arrêté du Premier Ministre le 30 mars 2006, à la suite d'une étude conduite en 2002 par le PNUD. Cette plateforme de concertation et de dialogue a pour objectif d'asseoir un véritable partenariat public-privé dans la gestion des affaires.

Il devait se traduire par une implication du secteur privé dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques économiques, de même que par une concertation permanente avec le secteur privé sur toutes les questions touchant à son fonctionnement, et contribuer ainsi à une amélioration de l'environnement des affaires reconnu peu favorable⁵.

Par ailleurs, le Gouvernement de Transition avec l'appui des partenaires au développement n'est pas resté inactif face aux questions de dialogue public-privé. Ainsi, en remplacement du Cadre permanent de concertation État/secteur privé (CPC) longtemps non opérationnel faute des ressources adéquates, par décret présidentiel du 27 février 2015, le Cadre Mixte de Concertation pour l'Amélioration des Affaires(CMCAA) a été créé pour accélérer les actions en faveur de l'amélioration de l'environnement des affaires.

Le Guichet Unique de Formalités des Entreprises(GUFE)

L'une des principales institutions publiques qui facilite les affaires en République Centrafricaine est le Guichet Unique de Formalités des Entreprises(GUFE). Il a été mis en place par le décret présidentiel n°07.371 du 17 décembre 2007, en application de la loi N°01.010 du 16 juillet 2001

⁴ Donal Fabrice NGOKOLI MOKOMBO, 2012, « Etude sur la Fonctionnalité du Centre d'Assistance aux Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat », Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME.

⁵ Rapport BAD, 2012, « Environnement de l'Investissement Privé en République centrafricaine », Département Régional de l'Afrique Centrale.

instituant une Charte des investissements en RCA. Ce décret a été révisé en 2012 et dernièrement en 2015 par le décret n°15.372 du 07 octobre 2015.

Il a été mis en place pour alléger des coûts afférents à la création d'entreprises et simplifier les procédures ou les délais. Ces deux objectifs continuent de guider ses opérations récentes. La création d'une entreprise, qui nécessitait trois mois de démarches avant la mise en place du Guichet unique, avait été réduite à sept jours à partir de 2008. Ces délais ont été ramenés à 2 jours⁶ depuis 2012.

La Commission Nationale des Investissements(CNI)

Elle est chargée de recevoir et d'examiner les dossiers et, éventuellement d'accorder des avantages conformément aux dispositions de la Loi n°01.010 du 16 Juillet 2001, instituant une Charte des Investissements en République Centrafricaine.

Toute personne physique ou morale de nationalité centrafricaine ou étrangère, qui désire bénéficier des avantages prévus aux dispositions de la Loi n°01.010 du 16 Juillet 2001, instituant une Charte des Investissements en République Centrafricaine, doit obtenir au préalable un agrément du Ministère en charge de l'Industrie,

L'Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle et Emploi(ACFPE)

L'Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle et Emploi (ACFPE), est née de la fusion en 1999 de deux offices, l'Office National de la Main-d'Oeuvre (ONMO) et l'Office National Interprofessionnel de la Formation Professionnelle (ONIFOP).

Elle a pour objet l'exécution de toutes les opérations relatives à la promotion de l'emploi, à la formation professionnelle et au développement de la libre entreprise génératrice d'emplois productifs sur toute l'étendue du territoire centrafricain.

Le Centre d'Assistance aux Petites et Moyennes Entreprises et à l'Artisanat (CAPMEA)

Le CAPMEA, créé par l'Ordonnance n°83.076 du 30 août 1983, modifiée par Ordonnance n°85.048 du 16 décembre 1988, a pour mission principale, le développement et la promotion du secteur privé, notamment par :

- La promotion des Petites et Moyennes Entreprises(PME)/ Petites et Moyennes Industries(PMI) ;
- La formation technique, l'information et la documentation des PME / PMI, des Artisans et Prestataires de service ;
- La réalisation des études de préféabilité et de faisabilité des projets sous diverses formes ;
- Le suivi, l'audit, les conseils techniques et l'évolution des PME /PMI, des Artisans et Prestataires de services.

Mais lors des multiples événements que le pays a connus, cette entité a été détruite posant ainsi un problème d'encadrement du secteur privé.

⁶ L'enregistrement prend un jour et la publication de la création une autre journée.

Suite à la reprise des activités du secteur privé en général et du secteur des PME ou TPE en particulier, et vu la nécessité de l'encadrement du secteur privé, le Gouvernement s'emploie à réactiver cette structure ayant fait ses preuves pour l'intérêt des opérateurs économiques dans le temps.

Ainsi, par Décret n° 10.254 du 30 août 2010, les Statuts du CAPMEA ont été approuvés. Et fort de cela une étude est commanditée afin de proposer la fonctionnalité de cet organe.

La responsabilité de gestion du secteur privé est partagée entre de nombreuses administrations et institutions, en République Centrafricaine. Les institutions officielles de soutien aux PME/TPE sont en majorité constituées en établissements publics à caractère administratif, et disposent de peu d'autonomie financière.

Les structures privées et associatives

Il existe en RCA quelques principaux organismes intermédiaires en matière de facilitation des affaires :

Le Groupement Interprofessionnel Centrafricain (GICA) et L'Union Nationale du Patronat Centrafricain (UNPC)

Le Groupement Interprofessionnel Centrafricain (GICA) a pour objectif la défense des intérêts de ses membres.

L'Union Nationale du Patronat Centrafricain (UNPC) qui a remplacé la Fédération Nationale du Patronat Centrafricain (FNPC) en 1992, a pour mission de représenter les entreprises et de participer à la résolution des problèmes nationaux en leur nom et de défendre leurs intérêts.

L'Association des Femmes d'Affaires de Centrafrique(AFAC)

De 1960 à 1970, des structures de femmes entrepreneures ont été créées. Il s'agit notamment de:

- L'Association des Femmes Bouchères ;
- L'Association des Femmes Commerçantes qui regroupait les Femmes travaillant dans le secteur du café avec les Maisons MOURA & GOUVEÏA et OUHAM-NANA devenu COMOUNA et également des Femmes exportatrices de pointes d'ivoire ;
- C'est en 1994 que l'Association des Femmes d'Affaires de Centrafrique(AFAC) a été créée par un groupe de Femmes Entrepreneurs⁷. L'AFAC a pour objectif de regrouper les femmes chefs d'entreprise et renforcer leurs capacités en vue de la croissance de leurs entreprises ;
- L'Organisation des Femmes de Centrafrique(OFCA) qui exerce plus dans les activités de de défense des intérêts des femmes et de la promotion des femmes en général.

L'Association Nationale des Restaurateurs de Centrafrique(ANRCA)

⁷ Secteurs d'activité : Pharmacie, Prêt à porter, Confection, Import-Export, Boulangerie, Restauration.

Cette association est créée par la décision n°006/MICSP/CAB/DGAT/DAPA/SASE du 21 janvier 2008. Conformément à son agrément, les activités principales de cette structure sont les suivantes :

- La promotion sociale par la formation et l'amélioration des conditions d'accueil de la clientèle ;
- La contribution à l'exécution du plan directeur de développement du tourisme en République Centrafricaine.

L'Association Nationale des Entreprises et Artisans Centrafricains(ANEAC)

Elle est créée le 26 mars 1986 par la décision n°001/MIAT/CAB/SG/DAPA. Etant une Organisation Non Gouvernementale à vocation nationale, cette association a pour rôle de :

- Regrouper toutes les organismes professionnels, commerciaux et artisanaux centrafricains pour défendre leur intérêt commun ;
- Susciter et favoriser l'étude des questions d'ordre général intéressant la profession des promoteurs ;
- Représenter au niveau national et international les entrepreneurs, les commerçants et les artisans auprès des institutions publiques et privées ;
- Sensibiliser aux problèmes du développement industriels, commerciaux et artisanaux de la République centrafricaine ;
- Mobiliser leurs intérêts dans les actions en coopérative ;
- Promouvoir aux entrepreneurs existants le perfectionnement et leur formation de base ;
- Mettre en œuvre des méthodes modernes de gestion et d'organisation ;
- Satisfaire de besoins nouveaux qui apparaîtront en fonction de l'évolution des milieux urbains et ruraux ;
- Répondre à un marché spécifique ;
- Étudier toutes questions d'ordre général intéressant le développement et la promotion des PME/PMI artisanales et commerciales de la RCA.

Il est à noter que l'ANEAC s'étend sur toute la superficie du pays à travers les bureaux régionaux dans les sept (07) directions régionales et elle couvre plusieurs sections professionnelles et artisanales. Mais l'un des défis majeurs à l'ANEAC est de rendre opérationnel toutes ses structures déconcentrées.

Le Conseil National de la Jeunesse Centrafricaine(CNJCA)

Il est créé en République Centrafricaine une plate-forme de coordination des organisations de la jeunesse dénommée Conseil National de la Jeunesse Centrafricaine en abrégé (CNJCA). Elle est une institution apolitique, laïque à but non lucratif.

Le Conseil National de la Jeunesse Centrafricaine dont l'une des missions est de promouvoir l'auto emploi et les techniques d'information et de communication en milieu jeune, a pour but de promouvoir l'épanouissement de la jeunesse, de mobiliser, de coordonner les actions des organisations de jeunesse et de défendre leurs intérêts au niveau national et international.

L'un de ces objectifs spécifiques est de contribuer à l'insertion socio-économique des jeunes et à la promotion de la culture de l'auto-entrepreneuriat et des techniques d'information et de communication en milieu jeune. C'est dans ce cadre que l'opérationnalisation dudit Fonds National de Garantie et d'Investissement paraît très indispensable pour appuyer les jeunes porteurs des projets de développement.

Toujours dans le cadre de la facilitation des affaires, il faut souligner le rôle des autres associations, à savoir l'Association Nationale des Entrepreneurs et Artisans de Centrafrique (ANEAC), le Mouvement des Entreprises de Centrafrique (MEDEC), le Collectif des PME et, la Fédération des Associations des Koli et Wali Gara de Centrafrique, la Fédération des Associations des Bobanguéré, qui regroupent plus les opérateurs du secteur informel.

Toutes ces différentes associations et organisations sectorielles ci-dessus jouent un rôle essentiel dans le lobbying et la diffusion d'informations mais proposent peu de services de conseil ou de formations à leurs adhérents. Le secteur des PME et TPE, avec quelques groupements de création récente reste encore peu structuré et il n'existe pas de structures faitières suffisamment mûres, même dans les provinces.

6.2.2. Les structures d'appuis financiers

Elles concernent les structures publiques et les structures privées qui sont les établissements bancaires ou institutions de microfinance.

Les structures publiques

Plusieurs départements ministériels contribuent à la mise en place et au pilotage de la politique harmonieuse du Gouvernement en matière de commerce, d'industrie, des PME, des activités entrepreneuriales et génératrices des revenus au profil des catégories sociales données (femmes, jeunes, etc.).

Une des missions assignées au Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises (MCIPME) consiste à déterminer et à mettre en application la stratégie de promotion, d'encadrement et du développement du secteur privé en République Centrafricaine.

Il est nécessaire de mentionner que ce Ministère de nos jours ne dispose d'aucun document (Plan) national d'orientation et de la stratégie de la promotion et du développement du secteur privé.

Enfin, il est à signaler qu'en dehors du Ministère en charge du Commerce, il y a également certains départements ministériels⁸ qui mettent en œuvre des actions en matière de développement du secteur privé.

Les structures privées

⁸ Ministère en charge de l'agriculture et du développement rural, Ministère en charge de l'élevage, Ministère en charge des affaires sociales, Ministère en charge des postes et télécommunications et bien d'autres.

Les structures privées de financement des entreprises sont essentiellement constituées des banques commerciales, des établissements financiers et du système financier décentralisé ou institutions de microfinance ci-dessous :

Le système bancaire

Le secteur financier reste concentré à Bangui. Pour ce qui est du paysage bancaire, on peut retenir les banques suivantes :

- Banque Populaire Maroco-Centrafricaine(BPMC) ;
- Commercial Bank de Centrafrique(CBCA) ;
- Ecobank ;
- Banque Sahélo-Sahélienne d'Investissement et du Commerce (BSIC).

Ces banques ont subi d'importantes pertes multiformes. Dès le début de la crise, les principaux établissements ont limité leurs activités aussi bien dans la capitale qu'à l'intérieur du pays. En outre, le système bancaire a été victime du départ de certains clients, de la hausse du nombre de créances impossibles à recouvrer et de l'accumulation d'arriérés de paiement de l'Etat, induisant ainsi la baisse de la liquidité du secteur bancaire.

Les établissements financiers

La République Centrafricaine ne dispose pas d'établissements financiers. Toutefois, on peut compter :

- Deux (02) compagnies d'assurance (Allianz Centrafrique Assurance et SUNU Assurance ex Union des Assurances de Centrafrique);
- Les quatre (04) bureaux de courtage (ASCOMA Centrafrique, GRAS-SABOYE, SOCCAAREAS et Vision Assurance);
- Une vingtaine des apporteurs d'affaires ;
- Les chèques postaux.

Le système financier décentralisé

Pour pallier aux défaillances des banques classiques, certaines institutions et programmes d'appui apportent une assistance financière aux petites entreprises et aux acteurs du secteur informel. C'est à ce niveau que les pratiques de la microfinance se sont développées. A côté du Crédit Mutuel de Centrafrique(CMCA) qui présente en termes d'organisation quasiment les caractéristiques d'une banque, on trouve la SOFIA Crédit, le Crédit Populaire et l'Union Express, sans oublier certaines Organisations Non Gouvernementales(ONG).

6.3. Les Synthèses des contraintes de financement du Secteur Privé

Les facteurs de blocage en matière d'accès des MPME au financement sont multiple et incluent :

L'instabilité sociopolitique et l'insécurité persistante, ayant pour conséquence après plusieurs années de conflits : un environnement politique instable ; un environnement socioéconomique précaire ; et un environnement des affaires peu incitatif ;

Le cadre juridique et judiciaire des affaires est caractérisé par : l'insuffisance de la réglementation des affaires ; l'absence ou l'insuffisance d'information sur les activités bancaires (les contreparties) ; les procédures judiciaires longues ou le dysfonctionnement de l'appareil judiciaire ; la difficulté de recouvrement des créances ; l'insuffisance des magistrats spécialisés en affaires ; et l'insuffisance de la réglementation en matière de la concurrence.

Le manque ou l'insuffisance d'expertise financière des PME s'explique par : l'incapacité à présenter des projets bancables ; les difficultés à faire présenter des états financiers fiables ; la compétence inappropriée ou l'insuffisante des dirigeants en matière de gestion financière ; et les difficultés à appliquer les règles de gouvernance ;

Les difficultés d'accès au financement des PME sont liées en grande partie : au manque de confiance entre les deux parties (banques-entrepreneur) ; à la difficulté pour les banques d'évaluer les risques à moindre coût pour les PME ; à l'insuffisance de garanties et l'insuffisance de fonds propres ; au taux important de sinistre des PME ; et à l'impossibilité d'aller sur le marché financier en raison de leur taille ;

Les difficultés des pouvoirs publics à appuyer réellement les PME et TPE : Malgré la volonté manifeste des pouvoirs publics d'accompagner ce secteur, il est noté : des niveaux de fiscalité importants ; des régimes fiscaux complexes ; de la faiblesse des capacités des structures accompagnatrices et d'appuis des PME et TPE ; de l'insuffisance de ressources allouées aux structures de tutelles et accompagnatrices des PME et TPE.

7. Objectif Général du projet :

Renforcer les capacités opérationnelles des acteurs nationaux en matière de développement du secteur privé (DSP) dans un contexte de renforcement de la paix.

8. Objectif(s) Spécifique(s) du projet :

Ce projet a quatre objectifs spécifiques fondamentaux :

OS1 - Objectif spécifique 1 : Cartographier les programmes de DSP, spécifier le profil des grandes entreprises et PME/PMI du pays, et préparer une base de données des consultants et acteurs du DSP du pays pour mieux cibler les activités d'appui au secteur privé.

Cartographier les programmes de DSP, cartographier et spécifier le profil des grandes entreprises et PME/PMI du pays par secteurs clés de l'économies (créateurs d'emplois et de richesse et/ou stratégique), et préparer une base de données des consultants (cabinets, consultant indépendants et ONGs) en matière de formation à l'esprit d'entreprise, formation technique et conseils aux PME/PMI pour mieux cibler les programmes de capacitation.

OS2 – Objectif spécifique 2 : "Renforcer les capacités et les stratégies d'intervention des agences de promotion du secteur privé, largement affaiblies par les années de conflit, par la mise à disposition d'outils d'intervention et la formation y afférente

Stratégie :

Le but est de renforcer les capacités opérationnelles des agences de promotion des PME/PMI (CAPMEA et BMN) et des organisations faitières du secteur privé (CCIA, et Chambre d'Agriculture et d'Artisanat) par l'articulation de leur stratégie opérationnelle, le développement de curricula/modules de formation et de conseils sous forme de « boîtes à outils », et le partage de bonnes pratiques en la matière ; et promouvoir les approches de promotion du secteur privé orientées vers des objectifs de création de start-ups, de promotion de la croissance des PME/PMI, d'accès au financement, et d'accès aux marchés (intérieur, exportation, sous-traitance locale, marchés publics).

OS3 – Objectif spécifique 3 : "Offrir un appui direct à 100 agri-entrepreneurs de l'ONG KYBS et faciliter l'accès au financement de 100 moyennes entreprises de façon ciblée »

Stratégie :

Le but est : premièrement, d'offrir un appui institutionnel à l'ONG KYBS qui abat un travail extraordinaire de promotion de l'entrepreneuriat dans le secteur agricole traditionnellement délaissé ; deuxièmement, d'appuyer les 100 entrepreneurs agricoles incubés par l'ONG KYBS ; et troisièmement d'appuyer 100 moyennes entreprises ou petites entreprises à fort potentiel de croissance ou création d'emplois en matière d'accès au financement.

9. Résultats attendus du projet :

Les résultats attendus sont :

- Cartographie des interventions et intervenants en matière de DSP complétée ;
- Profils sectoriels des grandes entreprises et PME/PMI pour les secteurs clés de l'économie préparés ;
- Base de donnée des experts, consultants et cabinets d'audit-comptabilité du pays préparée.

10. Principales activités du projet :

Activité 1 :

- Elaborer une cartographie des interventions et intervenants en matière de DSP
- Elaborer une cartographie du secteur PME/PMI et ONG évoluant dans l'entrepreneuriat social ; et définir le profil des grandes entreprises et PME/PMI du pays pour les secteurs clés de l'économie – mine, forêt, agro-industrie, numérique, tourisme, artisanat, etc.
- Base de données des experts et consultants nationaux (cabinets, consultant indépendants et ONGs) évoluant en matière de DSP (formation en entrepreneuriat, formation technique, conseils aux PME/PMI, gestion-audit-comptabilité)

Activité 2 :

CAPMEA – Centre d'Appui aux PME et à l'Artisanat

- Préparation de la stratégie opérationnelle de CAPMEA
- Développement d'une boîte à outils en matière de services d'encadrement, conseil et de formation des PME/PMI
- Formation du personnel de CAPMEA en matière d'offre de service et de reporting
- Evaluation des besoins de formation des consultants
- Développement des curricula de formation des consultants
- Formation des consultants locaux

Bureau de Mise à Niveau (BMN) des Entreprises

- Préparation du programme national de mise à niveau des PME / industriels et de la stratégie de mobilisation des ressources
- Développement d'une boîte à outils en matière de mise à niveau
- Formation et renforcement des capacités du personnel et de l'institution
- Evaluation des besoins de formation des consultants en matière de mise à niveau industrielle
- Développement des curricula de formation des consultants en matière de mise à niveau
- Formation des consultants locaux en matière de mise à niveau

CCIMA – Chambre de Commerce, d'Industries, des Mines et de l'Artisanat

- Conception d'un centre de soutien aux PME pour la CCIMA
- Formation du personnel et des experts associés de la CCIMA en matière d'offre de services d'appui aux PME/PMI en coordination avec les programmes de formation de CAPMEA et du BMN

Chambre d'Agriculture, d'Elevage, des Eaux et Forêts, Chasses, Pêches et du Tourisme

- Préparation du plan stratégique de la Chambre

- Conception de modules de formation et d'encadrement des PME du secteur
- Formation du personnel de CA et des experts associés

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

- Articulation d'un plan de pilotage de l'agenda de développement agricole

Ministère des Mines et de la Géologie

- Pilotage de l'agenda de développement minier
- Préparation du cadastre minier
- Renforcement des capacités en matière de négociation de contrats
- Renforcement des capacités en matière de développement du contenu local dans les secteurs PGM (pétrole, gaz, mines)
- Appui institutionnel au laboratoire de minéralogie

Activité 3 :

Coopératives agricoles - ONG KYBS

- Appui institutionnel à l'ONG KYBS ;
- Appui à 100 agripreneurs incubés par l'ONG KYBS.

Financement de 100 moyennes entreprises

- Appui à la préparation d'études de faisabilité/plans d'affaires ;
- Facilitation de l'accès au financement pour 100 moyennes entreprises ciblées auprès de facilités intra-ACP tel que : Fonds EURIZ, Programme Boost Africa, Fond ABC, et Fond Africain de Garantie des PME.

11. Modalités de Mise en œuvre et gouvernance

Modalités de mise en œuvre

Le programme pourrait être mis en œuvre par gestion indirecte avec IntraCEN / Centre International pour le Commerce (CIC) qui met déjà en œuvre un programme d'agriculture industrielle en RCA. Alternativement, un addendum au contrat de service avec le consortium IBF pourrait être envisagé dans la mesure où la plupart des activités prévues dans le cadre de ce projet concernent des missions d'appui ponctuels aux institutions de DSP du pays ou missions d'études et de cartographie.

Ce projet sera exécuté en parfaite coordination et complémentarité avec le programme BEKOU et les autres programme DSP intra-ACP du 11^{ème} FED en cours d'exécution.

Gouvernance

Dans l'une ou l'autre des options en matière de modalités de mise en œuvre, la CE via la Délégation de l'Union européenne en RCA et l'OACPS siégeront au comité de pilotage du projet à côté des structures administratives impliquées dans le DSP (ON FED-Ministère de l'économie et des finances ; Ministère du développement industriel et du commerce ; Ministère de l'agriculture, etc.) et des organisations faïtières du secteur privé (Chambre de Commerce et d'Industries, Chambre d'Agriculture, etc.) et les principale agences de promotion du secteur privé (CAPMEA, BMN, etc.).

Le comité de pilotage (COPI) est l'organe stratégique du projet. Il est mis en place pour guider et valider l'orientation et la politique proposées pour l'ensemble du projet et assurer une coordination adéquate entre toutes les organisations impliquées. Il est co-présidé par la Délégation de l'Union Européenne et le Secrétariat de l'OEACP.

Le comité de pilotage sera composé des entités suivantes :

1. Délégation de l'Union Européenne
2. Secrétariat de l'OEACP
3. Ministère des PME, de l'Artisanat et du Secteur Informel
4. Ministère du Commerce et de l'industrie
5. Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
6. Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération
7. Chambre de Commerce, d'industries, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA)
8. Chambre d'Agriculture, d'Elevage, des Eaux et Forêts, Chasses, Pêches et du Tourisme

En fonction de l'ordre du jour du comité de pilotage, toute autre institution pertinente pourra être invitée en tant qu'observateur.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an et les décisions et recommandations sont prises par consensus.

12. Budget et délai

Cette proposition de projet est évaluée de trois millions d'Euros pour un financement total du programme à travers les fonds alloués du Programme Intra ACP pour l'amélioration de l'environnement des affaires et du développement des chaînes de valeur.

Le projet sera exécuté sur **30 mois**.

BESOIN DE FINANCEMENT ET BUDGET

Les besoins en assistance technique, renforcement de capacité et études diverses, exprimés lors de la mission d'évaluation des besoins, sont évalués à environ **3 000 000 Euros** répartis comme suit :

Besoins identifiés par Organismes	Réponses possibles à travers les programmes et facilités Intra-ACP & UE
Besoins de cartographie identifiés	Budget
Cartographie des interventions en matière de DSP	100 000
Cartographie du secteur PME – Mines, forestier, agro-industrie, etc.	200 000
Base de données des experts et formation	125 000
Capacitation des Agences de Promotion/DSP	
CAPMEA – SME & Handicraft Support Center (Centre d'Appui aux PME et à l'Artisanat) Préparation de la stratégie opérationnelle de CAPMEA Développement d'une boîte à outils en matière de services d'encadrement, conseil et de formation des PME/PMI Formation du personnel de CAPMEA en matière d'offre de service et de reporting Formation des consultants locaux	350 000
Bureau de Mise à Niveau des Entreprises Préparation du programme national de mise à niveau des PME / industriels et de la stratégie de mobilisation des ressources Développement d'une boîte à outils en matière de mise à niveau Formation et renforcement des capacités du personnel et de l'institution Formation des consultants locaux	300 000
✓ CCIMA – Chambre de Commerce, d'Industries, des Mines et de l'Artisanat Conception d'un centre de soutien aux PME pour la CCIMA Formation du personnel et des experts associés de la CCIMA en matière d'offre de services d'appui aux PME/PMI Formation des consultant locaux	150 000
✓ Chambre d'Agriculture, d'Élevage, des Eaux et Forêts, Chasses, Pêches et du Tourisme Préparation du plan stratégique Conception de modules de formation et d'encadrement des PME du secteur Formation du personnel de CA et des experts associés	75 000
✓ Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	50 000
✓ Pilotage de l'agenda de développement agricole	
✓ Ministère des Mines Pilotage de l'agenda de développement minier Préparation du cadastre minier Renforcement des capacités en matière de de négociation de contrats Appui institutionnel au laboratoire de minéralogie	150 000
Appui direct – capacitation et financement	
✓ Coopératives agricoles + ONG KYBS Appui au Centre d'Incubation Appui à 100 agripreneurs	500 000

✓ Demande de financement – 100 moyennes entreprises Appui à la préparation d'études de faisabilité/plans d'affaires et facilitation de l'accès au financement pour 100 moyennes entreprises	1000 000
---	----------

Un certain nombre de promoteurs ayant des projets d'envergure requérant du financement feront l'objet d'introduction auprès des facilités de financement intra-ACP du 11eme FED.